



ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE N°66/2018
Portant réglementation de la circulation et du stationnement

Le Maire de la Commune d'ECKWERSHEIM,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
VU l'organisation d'une animation de Noël le samedi 8 décembre 2018 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de prendre des mesures réglementant la circulation et le stationnement des véhicules dans les rues du Presbytère et du Ruisseau le samedi 8 décembre 2018, en raison de l'organisation de cette animation ;

A R R E T E

- Article 1^{er} : La circulation et le stationnement des véhicules en tous genres seront interdits dans les rues du Presbytère et du Ruisseau, le samedi 8 décembre 2018 entre 14 heures et 20 heures.
- Article 2 : La signalisation nécessaire sera mise en place par la commune.
- Article 3 : Dérogation est accordée aux véhicules de secours et de service d'ordre.
- Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- M. le Commandant de la Gendarmerie de Mundolsheim
 - EMS, DEPN (DirectionEspacesPublicsNaturels@strasbourg.eu)
 - EMS, Service Propreté, Département Collecte des Déchets
 - Le SDIS
 - Affichage en mairie

Fait à Eckwersheim, le 29 novembre 2018

Le Maire
Michel LEOPOLD

